



---



---

## Annexe

### Questions renvoyées à la Première Commission

1. Réduction des budgets militaires (point 64) :
  - a) Réduction des budgets militaires;
  - b) Information objective sur les questions militaires, y compris la transparence des dépenses militaires.
2. Interdiction de mettre au point et de fabriquer de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive : rapport de la Conférence du désarmement (point 65).
3. Question de l'Antarctique (point 66).
4. Respect des accords de limitation des armements, de désarmement et de non-prolifération (point 67).
5. La vérification sous tous ses aspects, y compris le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la vérification (point 68).
6. Application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix (point 69).
7. Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique (point 70).
8. Les progrès de la téléinformatique dans le contexte de la sécurité internationale (point 71).
9. Le rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement (point 72).

- j) Consolidation de la paix grâce à des mesures concrètes de désarmement;
  - k) Désarmement régional;
  - l) Maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional;
  - m) Hémisphère Sud et zones adjacentes exempts d'armes nucléaires;
  - n) Application de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction;
  - o) Trafic d'armes légères;
  - p) Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la *licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires*;
  - q) Désarmement nucléaire;
  - r) Vers un monde exempt d'armes nucléaires : nécessité d'un nouvel ordre du jour;
  - s) Convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.
14. Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale (point 77) :
- a) Mesures de confiance à l'échelon régional : activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale;

21. Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale (point 84).
  22. Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (point 85).
-